



## **Le chauffage d'appoint électrique, au gaz ou au mazout : Quelques faits importants**

### **Pour tous les appareils de chauffage d'appoint**

La technologie a beaucoup évolué. Les nouveaux appareils de chauffage d'appoint sont beaucoup plus sécuritaires et efficaces. Le temps est peut-être venu de remplacer votre ancienne chaufferette par un modèle plus récent. Voici d'ailleurs de l'information clé concernant la sécurité liée à l'utilisation de ces appareils.

### **La sécurité**

- N'entreposez jamais de matériaux combustibles, comme du papier, de l'essence, des produits chimiques, de la peinture, des chiffons ou des produits de nettoyage, à proximité d'un tel appareil.
- Évitez de mettre des vêtements ou d'autres matériaux inflammables sur ou à proximité de celui-ci.
- N'entreposez ou n'utilisez jamais d'essence ou d'autres liquides ou produits dégageant des vapeurs inflammables à proximité de ces appareils.
- Dans le cas d'un appareil à air pulsé, glissez une serviette dessous avant de le déposer sur un tapis.

### **Une zone de dégagement**

- Assurez-vous que l'air circule librement jusqu'à l'appareil de chauffage.
- Dégagez la zone autour de l'appareil de tout objet susceptible de gêner le passage.
- Maintenez une distance libre d'au moins un mètre entre les appareils portatifs et les matériaux combustibles tels que meubles, papiers, tentures ou draperies.

### **Un appareil sous surveillance**

- Ne laissez pas un appareil de chauffage d'appoint sans surveillance.
- Fermez l'appareil si vous quittez la maison ou si vous allez au lit.
- Gardez l'appareil hors de portée des enfants.
- N'oubliez pas que les chaufferettes d'appoint sont conçues pour un usage temporaire.

### **Pour les appareils de chauffage électrique**

- Assurez-vous que la chaufferette électrique porte le sceau d'un organisme d'homologation reconnu comme CSA ou ULc.
- Les appareils de chauffage d'appoint doivent être munis d'un interrupteur ou d'un disjoncteur qui fermera automatiquement l'appareil en cas de surchauffe ; ils doivent également être munis d'un interrupteur qui fermera automatiquement dans le cas où l'appareil se renverse.
- N'utilisez pas de chaufferette électrique dans un espace humide ou dans un endroit où l'appareil pourrait recevoir de l'eau, comme dans la salle de bain ou la salle de lavage.

- Branchez la chaufferette directement dans une prise de courant. Évitez l'utilisation de rallonges.
- Ne coupez jamais la protection de mise à la terre de la fiche électrique.
- Utilisez le calibre de fusible approprié.

### **Pour les appareils de chauffage au gaz et au mazout**

- Ces appareils devraient être utilisés seulement à l'extérieur, sauf si les gaz d'échappement sont adéquatement dirigés vers l'extérieur. Pour un usage domestique, les appareils électriques sont plus sécuritaires.
- Confiez l'installation et la vérification annuelle (à l'automne) de l'appareil de chauffage au gaz ou au mazout et du système de ventilation à un entrepreneur en chauffage qualifié.
- Nettoyez ou remplacez fréquemment le filtre de l'appareil de chauffage pendant la saison de chauffage.
- Installez le réservoir de mazout à au moins 1,8 mètre de la fournaise.
- Nettoyez ou faites nettoyer régulièrement les compartiments de réglage, les brûleurs et les tuyaux de circulation d'air de l'appareil.
- Remplacez l'écran de sécurité après l'entretien du foyer avant de remettre l'appareil en marche.
- N'utilisez pas un foyer au gaz avec des portes de verre si le verre est fendu ou brisé.
- Ne nettoyez pas le foyer pendant qu'il fonctionne ou qu'il est encore chaud et assurez-vous qu'il ne peut démarrer pendant l'entretien.
- N'utilisez pas de produits nettoyeurs abrasifs et lisez toujours les instructions du fabricant avant de nettoyer les éléments en verre du foyer.
- Laissez refroidir une chaufferette au kérosène avant d'en refaire le plein, à l'extérieur du bâtiment, loin de toute source de chaleur.
- Utilisez le type de carburant approprié à l'appareil et remplissez au niveau recommandé.
- Prévoyez un apport d'air frais suffisant lorsque l'appareil est en fonction, en laissant, par exemple, une fenêtre entrouverte.
- Ne faites rien brûler dans un poêle au gaz.
- Installez un avertisseur de monoxyde de carbone dans la pièce où se trouve l'appareil de chauffage au gaz ou au mazout.

### **Enfin...**

Assurez-vous que des avertisseurs de fumée soient installés à chaque étage, y compris le sous-sol. Il doit y en avoir un dans le corridor, près des chambres. Ayez également un extincteur portatif et assurez-vous de savoir comment il fonctionne.

Pour toute information en matière de prévention des incendies, n'hésitez pas à communiquer avec le SSIRÉ en composant le 819 362-2333, poste 1254.